

PANIER DE SOINS VS CONTRAT RESPONSABLE

		Prestations y compris le remboursement de la Sécurité sociale sauf frais d'optique		
		limites de prise en charge dans le cadre du contrat responsable (décret du 18.11.14)		Panier de soins minimum (décret du 08.09.14)
		minimum	maximum	
BRSS = base de remboursement de la Sécurité sociale NA = pas de précisions				
Frais médicaux courants				
Consultations et visites de généralistes	pour les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	NA *	100% BRSS
	pour les médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	225% BRSS jusqu'au 31/12/2016 200% BRSS à compter du 01/01/2017	100% BRSS
Consultations et visites spécialistes	pour les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	NA *	100% BRSS
	pour les médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	225% BRSS jusqu'au 31/12/2016 200% BRSS à compter du 01/01/2017	100% BRSS
Actes d'imagerie, d'échographie	pour les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	NA *	100% BRSS
	pour les médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	225% BRSS jusqu'au 31/12/2016 200% BRSS à compter du 01/01/2017	100% BRSS
Actes techniques médicaux	pour les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	NA *	100% BRSS
	pour les médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	225% BRSS jusqu'au 31/12/2016 200% BRSS à compter du 01/01/2017	100% BRSS
Auxiliaires médicaux		100% BRSS	NA	100% BRSS
Analyses, examens		100% BRSS	NA	100% BRSS
Pharmacie à 65% (médicaments à service médical rendu majeur ou important)		100% BRSS	NA	100% BRSS
Pharmacie à 30% (médicaments à service médical rendu modéré - homéopathie)		-	NA	-
Pharmacie à 15% (médicaments à service médical faible)		-	NA	-
Vaccins (anti grippal)		-	-	-
Transport		100% BRSS	NA	100% BRSS
Participation assuré 18 € sur les actes et dans les conditions définies à l'article R322-8 du code de la Sécurité sociale		18 €	18 €	18 €
Hospitalisation médicale ou chirurgicale				
Frais de séjour (conventionnés)		100% BRSS	NA	100% BRSS
Honoraires médicaux ou chirurgicaux (conventionnés)	pour les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	NA *	100% BRSS
	pour les médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins	100% BRSS	225% BRSS jusqu'au 31/12/2016 200% BRSS à compter du 01/01/2017	100% BRSS
Forfait journalier hospitalier, par jour, sans limitation de durée		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Chambre particulière en cas d'hospitalisation, par jour, sans limitation de durée		-	NA	-
Lit accompagnant en cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans		-	NA	-
Optique				
Verres		1 équipement complet (2 verres + 1 monture) / 2 ans - maximum de 150 € pour la monture (prise en charge annuelle en cas d'évolution de la vue et pour les mineurs)		
a/ Equipement complet : monture + verres simple foyer sphère comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries ou cylindre ≤ + 4,00 dioptries		50 €	470 €	100 €
b/ Equipement complet : monture + un verre a/ et un verre c/		125 €	610 €	150 €
c/ Equipement complet : monture + verres simple foyer sphère > à - 6,00 ou + 6,00 dioptries ou cylindre ≥ à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs		200 €	750 €	200 €
d/ Equipement complet : monture + un verre a/ et un verre f/		125 €	660 €	150 €
e/ Equipement complet : monture + un verre c/ et un verre f/		200 €	800 €	200 €
f/ Equipement complet : monture + verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques > à - 8,00 ou + 8,00 dioptries ou sphère > à - 4,00 ou + 4,00 dioptries		200 €	850 €	200 €
Monture		incluse dans forfait optique		
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale		100% BRSS	NA	100% BRSS
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale		-	NA	-
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil)		-	-	-
Dentaire				
Soins dentaires remboursés par la Sécurité sociale		100% BRSS	NA	100% BRSS
Prothèses remboursées par la Sécurité sociale		100% BRSS	NA	125% BRSS
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale		100% BRSS	NA	125% BRSS
Prothèse dentaire non remboursée par la sécurité sociale		-	-	-
Implants (Chirurgie implantaire, connectique implantaire et couronne sur implant)		-	-	-
Orthodontie refusée par la Sécurité sociale (jusqu'à 25 ans)		-	-	-
Prothèses				
Orthopédie et petit appareillage		100% BRSS	NA	100% BRSS
Grand appareillage		100% BRSS	NA	100% BRSS
Prothèse auditive		100% BRSS	NA	100% BRSS
Actes de prévention tels que définis par l'article R 871-2 du Code de la Sécurité sociale		100% BRSS		

* le remboursement doit être supérieur d'au moins 20% à celui proposé pour la prise en charge des dépassements des médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins